

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**BRUGES ZAC les Vergers du Tasta - Mission architecte urbaniste
coordonnateur - Marché n°03 219U - Avenant N°2 - Au torisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de sa politique d'aménagement, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé la réalisation de l'opération de la zone d'aménagement concerté « les Vergers du Tasta », située au Sud-Est de la commune de Bruges sur une zone en friche, d'une superficie de 45 hectares, en limite d'urbanisation de cette commune et en bordure du lac de Bordeaux. Cette ZAC a pour objectif de contribuer à la redynamisation urbaine de la commune de Bruges par la reconversion de cet espace actuellement en friche, en véritable quartier de ville.

Cette ZAC est réalisée en régie par les services communautaires et bénéficie depuis 2003 d'un budget annexe qui lui est exclusivement dédié. Pour mener à bien ses missions d'aménageur, notre Etablissement s'est doté des expertises nécessaires comprenant notamment l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en la personne d'un architecte urbaniste et d'un paysagiste coordonnateur intervenant sur l'ensemble des projets de construction de la ZAC.

Après mise en concurrence, la mission d'architecte urbaniste coordonnateur a été confiée à l'agence BAGGIO-PIECHAUD, par marché n° 03 219 U, notifié le 25 juillet 2003 pour un montant global de 396 991 € HT (474 801,24 € TTC). Ce marché, prévu en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles en lien avec les trois phases de la ZAC a donné lieu en mai 2009 à un premier avenant, avec une incidence financière à la baisse (- 19,2 %), du fait d'un ajustement des quantités futures des prestations tout en intégrant une mission complémentaire « paysage », portant le marché à un montant prévisionnel de 320 838,45 € HT.

La nouvelle équipe municipale élue en décembre 2010, souhaite retravailler l'insertion du projet urbain et notamment sa qualité paysagère à l'occasion du lancement de la phase 3 de la ZAC (environ 50 000 m² de SHON à programmer et à commercialiser). Dans la mesure où il est préférable de confier au même Maître d'œuvre urbain, l'évolution du projet urbain de la phase 3, au regard des réalisations des phases 1 et 2 qu'il a suivies et encadrées (reformulation du projet urbain en collaboration avec les services communautaires et municipaux, réécriture des fiches de lots en y intégrant la dimension paysagère initialement absente), il vous est proposé de modifier, par avenant 02, les

conditions d'intervention du titulaire pour lui permettre de mener à bien cette mission complémentaire.

Cette mission complémentaire comporte les prestations suivantes :

1. **proposition de nouvelles orientations générales de la ZAC** : faisabilités intermédiaires, visites de terrain, etc...
2. **actualisation de la programmation et de la faisabilité des îlots de la phase 3**, sous les angles urbains, architecturaux, et paysagers afin de dégager des axes directeurs susceptibles de guider les prochaines constructions de la ZAC. Cette reformulation du projet urbain, doit permettre notamment d'examiner les principaux aspects dysfonctionnant, afin de les améliorer au cours de cette dernière phase de la ZAC :
 - les réalisations non achevées ou non-conformes,
 - les détails techniques mal localisés ou mal réalisés,
 - l'équilibre entre densité, intensité urbaine, et qualité du cadre de vie,
 - le respect des perspectives vers les bassins et les canaux,
 - l'affirmation du lien entre le lac de Bordeaux et la ZAC,
 - les conflits d'usage, les surfaces rapidement dégradées et le stationnement automobile excessif,
 - La qualité des réalisations paysagères au sein des îlots.

Ces deux composantes de la mission sont complémentaires.

Après discussion avec le titulaire et compte tenu de l'avancement de l'opération qui a permis de réajuster le nombre des projets et permis de construire à examiner, il a été estimé que l'ensemble de ces modifications s'évalue à 25 875 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 346 713,45 € HT, soit – 12,7% par rapport au montant initial.

Ainsi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- l'avenant n°02,
- tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°88/676 du 23 décembre 1988 par laquelle le conseil de communauté s'est prononcé favorablement sur la création de la Z.A.C. du Tasta à Bruges,

Vu la délibération n°88/920 du 16 décembre 1988 par laquelle le conseil de communauté a approuvé le dossier initial de création - réalisation de la Z. A. C. « Les Vergers du Tasta » à Bruges et confié son aménagement à la société d'aménagement du Tasta (S.A.T.),

Vu la convention d'aménagement signée le 6 mars 1989 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la S.A.T.,

Vu la délibération n°94/964 du 16 décembre 1994 par laquelle a été résiliée la convention d'aménagement de la Z.A.C. du Tasta passée avec la S.A.T.,

Vu la convention de résiliation de la convention d'aménagement signée le 09 janvier 1995 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la S.A.T.,

Vu les délibérations n°96/608 et n°97/853 des 26 juillet 1996 et 26 septembre 1997 qui ont réouvert la concertation et décidé de sa reprise en régie directe,

Vu la délibération n°2001/303 en date du 23 février 2001, approuvant le dossier de création/réalisation de la ZAC,

Vu la délibération n°2003/0517 du 11 juillet 2003 par laquelle le conseil de communauté a décidé la création d'un budget annexe propre à cette opération,

Vu la délibération n°2008/0151 en date du 22 février 2008 modifiant le dossier de ZAC et actualisant le programme des équipements publics et de construction,

Vu la délibération n°2011/0009 en date du 21 janvier 2011 modifiant le dossier de ZAC et actualisant le programme des équipements publics et de construction,

Vu la délibération n°2009/0276 en date du 29 mai 2009, autorisant la signature d'un avenant n°1 au marché n°03 219 U, sans incidence financière.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant que la réalisation de cette mission complémentaire d'actualisation de la programmation et des fiches de lots de la phase 3 est indispensable pour l'évolution du projet urbain de la ZAC

DECIDE :

Article 1 :

L'avenant n°2 d'un montant de 25 875 € HT est entériné.

Article 2 :

La dépense correspondante sera imputée au budget annexe de la ZAC « Les Vergers du Tasta » au chapitre 11 – compte 6045 – CRB UB00 – ZAC 03 de l'exercice en cours.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer l'avenant n°2 et l'ensemble des actes subséquents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2012**

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2012

Mme. CHRISTINE BOST